

CANDIDATURE POUR DEVENIR EXPERT-E-S AUX EXAMENS POUR LES PROFESSIONS D'ASSC CFC, ASE CFC ET ASA AFP

Afin de répondre au mieux aux exigences du monde professionnel et de garantir la qualité des expert-e-s, l'OrTra Santé-Social – Fribourg, en collaboration avec les cheffe-expert-e-s, a décidé d'introduire des critères obligatoires pour tout expert-e postulant.

Dès maintenant, toute nouvelle personne annonçant sa candidature devra, inclusivement :

1. Fournir un curriculum vitae récent et une brève lettre de motivation.
2. Etre, au moment de sa postulation, en emploi titulaire dans le domaine de compétences concerné depuis au minimum 3 ans à 50% ou 2 ans à 80%. Les années d'apprentissage et les années de stage ne comptent pas.
3. Avoir été formateur-trice d'apprenti-e pendant au moins 2 ans dans le domaine concerné et avoir suivi le cours pour FEE ou équivalent (avec attestation). Le suivi du 6^e jour de cours pour FEE de l'OrTra Santé-Social de Fribourg est un atout !
4. Avoir obtenu au minimum une certification de niveau CFC dans le domaine concerné.

Les commissions de qualification contrôlent ces conditions et prennent une décision après un entretien avec le-la candidat-e. La décision formelle est ensuite prise par le Service de la formation professionnelle.

Toute inscription auprès de l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) doit être faite via le Service de la formation professionnelle du canton de Fribourg.